

Agen, lundi 14 novembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décision modificative n° 2

Vendredi 18 novembre à 9 h 30 - Hôtel du Département

La Décision modificative n°2 se tiendra vendredi 18 novembre à l'Hôtel du Département à Agen, à partir de 9 h 30. Réunis en session plénière, les 42 conseillers départementaux pourront ainsi ajuster les décisions prises lors du vote du budget en mars dernier.

26 dossiers seront examinés par l'Assemblée départementale, parmi lesquels :

- le **Schéma de l'autonomie 2016-2020**, qui fixe les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale pour les personnes âgées et/ou handicapées
- les travaux de la commission « **une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle** » avec un rapport d'étape sur les actions engagées et celles à venir
- l'**aménagement numérique du territoire**, avec les opérations de montée en débit du réseau hertzien, le déploiement de la fibre optique et la création d'un campus numérique, technopole de la transition numérique en Lot-et-Garonne
- le **programme « Du 47 dans nos assiettes »**, qui vise à mieux nourrir les collégiens tout en soutenant le monde agricole, avec l'introduction de produits locaux et frais, voire des produits bio, dans la restauration collective.

Les débats, qui se dérouleront sur une seule journée, seront retransmis en direct sur le site Internet du Conseil départemental : www.lotetgaronne.fr

Contacts presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 73 69 23 54 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

Véronique Délerly, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / veronique.delery@lotetgaronne.fr